

## Communiqué

### **Etude annuelle Syntec Conseil en Evolution Professionnelle**

**Le recours à l'outplacement optimise le retour des cadres à une activité professionnelle avec une durée raccourcie de la recherche et le maintien voire la hausse de la rémunération.**

Paris, le 15 avril 2016

*Rappel méthodologique : le SYNTEC Conseil en Evolution Professionnelle publie chaque année depuis 2001 les résultats de l'étude annuelle initiée par la Commission Outplacement Individuel. Ce baromètre représentatif de la profession mesure les évolutions des critères d'efficacité du métier : profil des personnes bénéficiaires, durée de la mission et les caractéristiques de leur nouvelle activité au terme de leur outplacement.*

*La dernière étude a été menée au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 auprès de 12 cabinets adhérents au Syntec et porte sur un échantillon de 1480 cadres ayant terminé leur outplacement en 2015.*

**L'outplacement, la réponse adaptée aux besoins d'une population expérimentée et d'un niveau de formation élevé.**

Les bénéficiaires des missions d'outplacement demeurent principalement les cadres ayant plus de 10 ans d'expérience professionnelle (89% de la population a un âge supérieur à 35 ans), avec en majorité (54%) une ancienneté dans leur entreprise comprise entre 5 et 15 ans.

Fait marquant cependant en 2015, la part des profils ayant une forte ancienneté dans leur dernière entreprise (>15 ans) progresse. Elle rejoint celle de faible ancienneté (<5ans) à 23%.

Depuis le lancement de l'enquête en 2000, la part relative des profils ayant un haut niveau de formation (Bac +5 et Grandes Ecoles) ne cesse de croître (43% en 2000) pour atteindre son maximum en 2015 (70%), avec un niveau de rémunération en conséquence (51% gagnent plus de 75K€ brut annuel et 28% plus de 100K€/an).

**Dans un marché de l'emploi en crise, l'outplacement permet aux bénéficiaires d'obtenir des résultats tangibles**

Malgré un taux de chômage record en France, l'outplacement continue plus que jamais à être un levier efficace pour garantir à ceux qui en bénéficient un repositionnement professionnel dans les meilleures conditions.

En effet, en 2015, les cabinets d'outplacement donnent l'opportunité aux bénéficiaires :

- d'avoir une faible durée de repositionnement : ≤ à 9 mois pour 57% des candidats et ≤ à 12 mois pour une grande majorité (79%), un tiers d'entre eux retrouvant même une activité en moins de 6 mois.

Rappelons qu'aujourd'hui la durée moyenne de chômage des cadres en France dépasse 15 mois (source Pôle Emploi).

- de maintenir ou d'augmenter leur niveau de rémunération par rapport au poste précédent pour la très grande majorité d'entre eux (80%).
- d'opter de nouveau pour un emploi salarié, dans l'immense majorité des cas (84%),

### Les cabinets en outplacement rappellent que la flexibilité et la force des réseaux restent déterminantes pour favoriser le repositionnement professionnel

En 2015, le cadre en phase de recherche fait preuve de flexibilité :

- Depuis la création de ce baromètre annuel, jamais la part des candidats ayant été accompagnés dans une mobilité géographique, par rapport à leur emploi précédent, n'a été aussi élevée (22% en 2008 contre 45% en 2015 : 8% hors de France et 37% sur le territoire national).
- Près de 3 candidats sur 4 (72%) prennent leurs nouvelles fonctions dans les entreprises de moins de 2000 personnes (PME et ETI), les PME de moins de 250 salariés devenant pour la première fois le principal débouché (38%).
- 11% d'entre eux ont même choisi de devenir entrepreneur, en créant et/ou rachetant une entreprise.

Et c'est surtout la mobilisation des réseaux du cabinet et du candidat et l'utilisation des réseaux sociaux qui se révèlent être le premier moyen pour se repositionner. Ces outils représentent pour 47% des candidats le moyen utilisé pour retrouver leur nouvelle activité, contre 23% pour les annonces (presse et/ou internet) ou 12% pour les cabinets de recrutement.

#### *A propos de Syntec Conseil en Evolution Professionnelle*

Créé en 1985, le **Syndicat Syntec Conseil en Evolution Professionnelle (SCEP) réunit 22 entreprises** spécialisées, dont l'objectif est d'accompagner les salariés dans leur évolution professionnelle au travers de 4 activités : le bilan de compétences, le coaching, l'outplacement individuel et l'outplacement collectif. Le Syntec Conseil Evolution Professionnelle et ses adhérents œuvrent pour la modernisation du métier de Conseil en Évolution Professionnelle afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et des salariés. Le salarié sortant est pris en charge en amont afin de le rendre acteur de son propre changement. Afin de garantir une démarche déontologique, tous les adhérents du Syntec Conseil Evolution Professionnelle sont signataires d'une charte d'engagement qui fixe avec précision et sérieux le cadre de leurs interventions.

#### **Contact :**

Isabelle Richard

Délégation | tel : +33 (0)1 44 30 49 29 | [scep@groupement-syntec.org](mailto:scep@groupement-syntec.org)

**SYNTEC Conseil en Evolution Professionnelle** | 148, Boulevard Haussmann 75008 Paris, France

[www.syntec.evolution-professionnelle.com](http://www.syntec.evolution-professionnelle.com) |